

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 26 MARS 2019
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mardi 26 Mars 2019 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, Maire, M. MAISONNAT Pierre, 1^{er} Adjoint, Mme REBOLLO Laurence, 2^{ème} Adjoint, Mme DENIS Isabelle, 3^{ème} Adjoint, Mme BOSC Isabelle, Mme FAYAT Corinne, M. FROISSARD Jacques, Mme PEYROT Michèle, M. VIDAL Serge, M. NOGIER Thierry, M. GUICHARD Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. MENEROUX Franck (Pouvoir à M. MAISONNAT Pierre), Mme LEDUN Julie (Pouvoir à Mme PEYROT Michèle), Mme SAUZON Chantal (Pouvoir à M. FROISSARD Jacques)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 05 février 2019. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de reporter la décision suivante :

- Subvention exceptionnelle du RCM

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 03/2019 : Signature du transfert du bail commercial à EURL l'épicerie gourmande autorisant la cession du fonds de commerce à la société « L'EPICERIE GOURMANDE », permettant à la gérante, Madame Angélique MICHEL d'exploiter le fonds de commerce dans le local situé Place des Galets du Rhône conformément à toutes les dispositions convenues aux termes du bail commercial régularisé le 03 mai 2016, qui continuera à courir sans aucune modification.

Décision n° 04/2019 : Signature d'une convention de stage avec l'organisme de formation Cefora pour accueillir Madame Stella GUEFFIER à l'Ecole Publique de Mauves et à la cantine du 18 mars au 22 mars 2019.

Décision n° 05/2019 : Signature avec M. Antoine FUCHS, Agent Général d'Assurance ALLIANZ, de l'avenant n° 006 du contrat d'assurances dommages aux biens et responsabilité générale, suite à l'ajout d'un bâtiment de 360 m² situé 6 Rue des Launays. Le montant de la cotisation TTC est de 231,40 € pour ce bâtiment.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

Adoption du compte de gestion Assainissement 2018. Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 409,65		75 411,76
Opérations de l'exercice	23 668,05	25 526,40	68 084,44	19 509,87
Totaux	23 668,05	34 936,05	68 084,44	94 921,63
Résultat de clôture		11 268,00		26 837,19

Affectation des résultats

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 11 268,00 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION EAU EXERCICE 2018

Adoption du compte de gestion Eau 2018. Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2018**AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018.

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		26 095,58		28 162,46
Opérations de l'exercice	18 791,10	15 447,67	2 515,38	14 028,52
Totaux	18 791,10	41 543,25	2 515,38	42 190,98
Résultat de clôture		22 752,15		39 675,60

Affectation des résultats

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 22 752,15 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE EXERCICE 2018

Adoption du compte de gestion Commune 2018. Unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2018

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 .

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Les résultats sont les suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		539 719,97		226 215,10
Opérations de l'exercice	855 435,02	1 076 635,20	1 981 578,49	1 087 295,59
Totaux	855 435,02	1 616 355,17	1 981 578,49	1 313 510,69
Résultat de clôture		760 920,15	668 067,80	

Besoin de financement investissement : 668 067,80 €

Dépenses engagées : 708 080,03 €

Recettes engagées : 650 796,66 €

Besoin de financement en investissement : 725 351,17 €

Affectation des résultats

Compte 1068 section investissement : 725 351,17 €

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 35 568,98 €

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE TECHNIQUE EN CONTRAT A DUREE

DETERMINEE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 41.2017 en date du 12 avril 2017 autorisant Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique à temps complet calculée sur la base de l'indice brut 348 afférent au 1^{er} échelon pour une période de 7 mois, allant du 01 avril 2019 au 31 octobre 2019 inclus.

PERSONNEL – PARCOURS EMPLOI COMPETENCE : AVENANT

RESTAURATION – GARDERIE SCOLAIRE – ECOLE PUBLIQUE

VU la délibération n° 77.2018 du 30.10.2018 créant le recrutement d'une personne dans le cadre d'un parcours emploi compétences (PEC) ayant pour missions le service et la surveillance des enfants de la cantine-garderie, l'exécution de diverses tâches à l'Ecole Publique - classes TPS-PS-MS- GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 et BCD du 05 novembre 2018 au 04 novembre 2019.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant au parcours emploi compétences (PEC) à compter du 01 avril 2019, portant sur la durée hebdomadaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat à durée déterminée avec l'agent. La base du traitement s'effectuera sur une durée hebdomadaire de 27.60 heures proratisées en raison des vacances scolaires.

ENQUETE PUBLIQUE - DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE DITE « CHEMIN DE MOMEA » COMPRIS ENTRE LES PARCELLES CADASTREES E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206, ET DU CHEMIN RURAL COMPRIS ENTRE LES PARCELLES CADASTREES E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218,216, 215, 214 ; CLASSEMENT D'UNE VOIE A CREER SUR LES PARCELLES E N°201, 205, 207, 208.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder au déclassement d'une partie de la voie communale dite « CHEMIN DE MOMEA » compris entre les parcelles cadastrées E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206, et du chemin rural compris entre les parcelles cadastrées E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218, 216, 215, 214 ; et le classement d'une voie à créer sur les parcelles E N°201, 205, 207, 208.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 ;

Considérant qu'une partie de la voie communale dite « chemin de Moméa » compris entre les parcelles cadastrées E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206 forment une épingle serrée autour de la ferme et constitue un danger pour la sécurité des personnes et des animaux, il s'agit donc d'une procédure de sécurisation des lieux existant ;

Considérant le chemin rural compris entre les parcelles cadastrées E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218, 216, 215, 214 n'est plus emprunté depuis de très nombreuses années ;

Considérant que le classement d'une partie des parcelles E n°201, 205, 207, 208, en voie à créer, permettrait au propriétaire la construction d'une nouvelle voie au Sud remplaçant ainsi la portion de la voie communale à supprimer ;

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer l'enquête préalable au déclassement d'une partie de la voie communale dite « CHEMIN DE MOMEA » compris entre les parcelles cadastrées E N°227, 225, 224, 221, 214, 210, 201, 209, 223, 222, 208, 207, 206, et du chemin rural compris entre les parcelles cadastrées E N°219, 220, 221, 226, 240, 153, 154, 239, 155, 156, 157, 218, 216, 215, 214 ; et le classement d'une voie à créer sur les parcelles E N°201, 205, 207, 208 conformément au document ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ENQUETE PUBLIQUE – DIVISION DE L'IMPASSE DES MURETS EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE PORTION A CEDER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de procéder à la division de l'impasse des Murets en vue du déclassement d'une portion à céder. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer l'enquête publique pour la division de l'impasse des murets en vue de la cession d'une partie de celle-ci et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES

Année 2019

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité les taux indiqués ci-après :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	8,00 %	8,30 %
Taxe foncière (bâti)	11,00 %	11,00 %
Taxe foncière (non bâti)	74,67 %	77,47 %

Le produit fiscal attendu s'élèverait à 316.886 € .

AMENAGEMENT ENTREE SUD ET LIAISON CŒUR DE VILLAGE – VIARHONA

MISE EN VALEUR ET ACCESSIBILITE DU LAC DES PIERRELLES

REALISATION D'UN CREDIT RELAIS

Vu le besoin de financement des travaux de l'aménagement de l'entrée Sud et de la liaison cœur de village – Viarhona, et de la mise en valeur et accessibilité du Lac des Pierrelles,

Vu le budget Commune, exercice 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de REALISER auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE un emprunt de la somme de 200 000 € sur 24 mois, dans l'attente des subventions.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,30 %

Les frais de dossier sont de 0.10% du montant du prêt.

Base de calcul : exact/360

Paiement des échéances d'intérêts : trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

Indique qu'il est possible d'effectuer à notre gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

MISE EN VALEUR ET ACCESSIBILITE DU LAC DES PIERRELLES

AVENANT TRAVAUX N° 2

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 43.2018 en date du 04 juin 2018 relative à l'attribution et à la signature du marché selon la procédure adaptée avec le groupement d'Entreprises BOISSET/EVTP/GRUAT en vue de la réalisation de mise en valeur et d'accessibilité du lac des Pierrelles pour la somme de 429.573 € H.T. soit 515.487,60 € T.T.C.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 84.2018 en date du 30 octobre 2018 relative à l'évolution du marché avenant n°1 de la mise en valeur et d'accessibilité du lac des Pierrelles pour la somme de 53.402 € H.T. soit 64.083 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique par ailleurs la nécessité de revoir la dépense prévisionnelle à la baisse compte tenu de l'évolution du chantier et présente le projet d'avenant n° 2.

- LE MARCHE INITIAL H.T.	429 573,00 €
- AVENANT N°1 HT	53.402,00 €
- AVENANT N°2 HT	-45.126,80 €
- POUR ETRE PORTE A H.T.	437.848,20 €

Soit une diminution HT de 45.126,80 €, soit TTC 54.152,16 €, ce qui correspond au montant de l'Avenant n°2.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du groupement d'Entreprises BOISSET/EVTP/GRUAT arrêté à la somme de -45.126,80 € H.T., soit -54.152,16 € T.T.C.,

INFORMATIONS DIVERSES :

Communication de Isabelle BOSC :

Lac des Pierrelles : Bon retour de la part de la population et des touristes sur les travaux réalisés

Rond-point entrée Sud : La prise du rond-point en contre sens est fréquente.

11 mai : Organisation de la marche semi-nocturne de Mauves

Communication du Maire :

Un ralentisseur avenue du St Joseph (entre l'entrée Nord et la place du marché) est nécessaire afin de pouvoir ralentir la vitesse.

L'enrobé de la voie entre le chemin de l'arbalestrier et le rond-point sera repris courant du mois d'avril.

Communication de Michèle PEYROT :

Réalisation d'un bulletin trimestriel en cours

Le nettoyage du bord du lac des Pierrelles a été réalisé le 23 mars, 22 personnes étaient présentes.

Communication de Laurence REBOLLO :

1 avril : Formation à la sensibilisation aux seniors pour le code de la route proposée par la prévention routière, participation de 40 personnes.

26 mars : 30 cyclistes étudiants allemands sont en étape à Mauves à la salle polyvalente, ils réalisent un périple Allemagne → Espagne en faveur d'associations pour la collecte de dons.

Communication de Pierre MAISONNAT, 1^{er} Adjoint :

Rencontre prévue avec Naldéo concernant le schéma directeur

Propose aucune modification du taux de la taxe d'aménagement

Communication de Thierry NOGIER :

Une réunion avec le quartier les Marronniers à eu lieu concernant l'adressage, il a été convenu d'une nouvelle dénomination de rue à savoir « Impasse les marronniers ».

Lors de la commission déchets, un projet de création de 2 déchetteries est prévu, ainsi que le réaménagement de la déchetterie de Tournon.

Communication de Isabelle DENIS :

Stationnement gênant avenue Ozier à la hauteur du Château sur le trottoir situé en face et avenue du St Joesph.

Stationnement gênant sur le parking de la salle des Penitents pour le passage des camions benne Véolia.

Communication de Pierre GUICHARD :

06 avril : Organisation Malt'in Mauves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25